

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 21 mars 2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1. Réponse au vœu du 6 décembre 2013 de M. Daniel Sage qui souhaite que le budget figure en version électronique dans la zone sécurisée du site internet communal

Depuis 2012, les budgets et les comptes communaux sont insérés, en format « pdf », dans la zone sécurisée du site internet réservée aux Conseillers communaux, au même moment que l'envoi de ces documents par courrier postal aux membres du Conseil communal. Après leur adoption par l'Autorité législative, ils sont transférés sur la partie publique du site internet, dans la rubrique « Officiel / Conseil communal / Budgets et comptes ».

2. Eclairage public – consommation électrique

En 2013, Ecublens a consommé 487 MWh pour son éclairage public. Dans cette consommation sont compris l'éclairage des routes, chemins, cheminements piétons, traversées piétonnes, passages sous-voies, arrêts de bus, places publiques, et l'éclairage de Noël.

L'éclairage public de la Commune a fait l'objet d'une modernisation technologique ces 10 dernières années. Les luminaires sont essentiellement composés de lampes à vapeur de sodium à haute pression. Par rapport à la consommation électrique, il s'agit d'une technologie très performante pour l'éclairage public. De plus, environ 7 % des luminaires disposent d'un réducteur de puissance durant la nuit et de nouvelles rues sont équipées avec la technologie LED.

Du point de vue des statistiques, il existe une valeur cible pour la consommation de l'énergie annuelle par kilomètre de voie éclairée. Cette valeur a été fixée par l'agence suisse pour l'efficacité énergétique (SAFE), qui est une organisation reconnue par l'Office fédéral de l'énergie. Pour une commune de plus de 10'000 habitants, la valeur cible est fixée à 12 MWh/km par année.

Le réseau des routes et cheminements piétons qui sont éclairés à Ecublens totalise 26 kilomètres. La valeur par kilomètre de voie et par année est de 18,73 MWh. D'un point de vue statistique, la valeur cible est dépassée mais, comme mentionné, elle englobe bien plus que les luminaires situés au bord des routes.

De plus, la Commune privilégie également une grande sécurité et une homogénéité aux passages pour piétons. Elle doit aussi garantir une certaine qualité de l'éclairage public sur plusieurs routes cantonales qui ont un trafic très important (plus de 10'000 véhicules/jour).

Actuellement, un schéma directeur pour l'éclairage public (plan lumière) est en cours d'élaboration. Celui-ci sera terminé d'ici à la fin de l'été et donnera des lignes directrices pour le futur de l'éclairage public à Ecublens.

3. Réaménagement routier du chemin du Bochet – Appel d'offres de marché public

Dans le cadre du réaménagement routier du chemin du Bochet, la Municipalité a décidé d'adjuger la phase 1 du mandat d'étude à SD Ingénierie SA pour un montant de Fr. 12'492.15 TTC, sur un montant réservé de Fr. 17'500.--, comprenant les frais de mise à l'enquête et les publications. Ce montant sera imputé sur le compte 430.5010.142, selon l'autorisation générale d'engager des dépenses pour crédits d'étude d'investissement, préavis n° 15/2011.

4. Extension du plan de fermeture pour cylindres électroniques du complexe scolaire du Pontet et du collège Neptune – Décompte de clôture

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport de service des bâtiments adressé au service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 503.5030.200.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 6/2011	Fr. 195'000.00
./. Montant total des dépenses	<u>Fr. 203'671.95</u>
Plus-value de dépenses	Fr. 8'671.95 =====

La plus-value de dépenses est due à des contrôles de sécurisation du site du Pontet durant les travaux, en période de vacances scolaires, par une entreprise privée de sécurité pour Fr. 2'214.-- et de coûts additionnels en cours de projet suite à des demandes supplémentaires pour Fr. 6'457.95.

5. Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP):

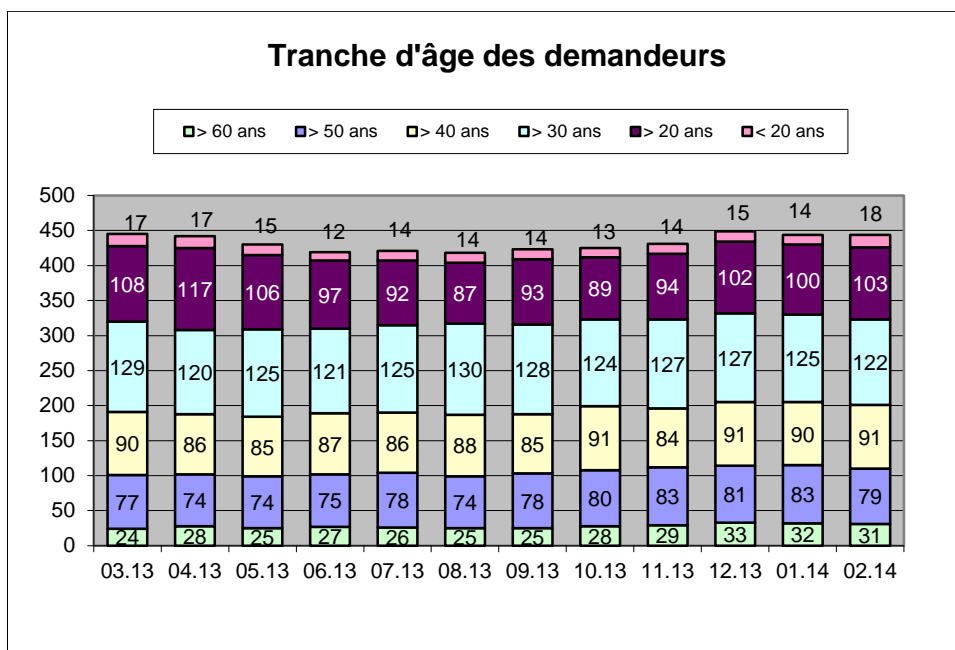
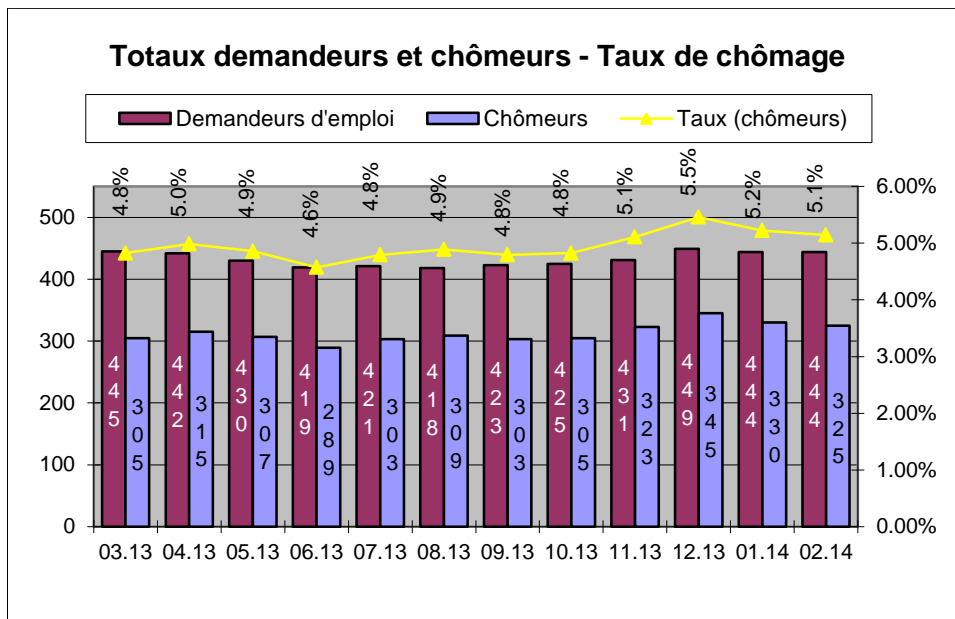
- Chômeurs: toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement.
- Demandeurs d'emploi: toute personne inscrite à un ORP.

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante:

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



6. Population

Situation au 28 février 2014 : **12'169 habitants** (11'630 au 28 février 2013).

La Municipalité